

« Le débat ne porte plus sur un éventuel portage, mais sur les licenciements ciblés. »

Jean-Paul WAHL

3 journalistes de « L'Avenir » ont été licenciés il y a huit jours par la direction des EDA.

**L'Avenir :
la direction refuse
de rencontrer
la rédaction**

La direction snobe l'avis du personnel

Non, ce n'est pas le retour à l'apaisement aux Éditions de l'Avenir.

La direction snobe le vote de l'assemblée du personnel.

● La rédaction

Apaisement et retour à la sérénité ne sont pas à l'agenda des Éditions de l'Avenir.

Lundi 4 mars, la direction des EDA licencie violemment 3 journalistes sur base de critères qui n'ont d'objectif que le nom.

Jeudi 7 mars, un accord signé entre les syndicats et la direction est rejeté à l'unanimité (moins une abstention) par l'assemblée du personnel.

Dans cet accord, y est évoqué le possible réengagement des trois journalistes licenciés. Hypothétique étant donné les conditions proposées par la direction.

Dans cet accord y est également couchée une bien peu rassurante phrase : « *L'indépendance rédactionnelle restera*

respectée. » Peu rassurant, rien qu'en regard de la décision de la direction d'interdire aux journalistes, non grévistes, l'accès à leurs outils de production et aux réseaux sociaux.

Ce même jeudi, l'assemblée du personnel mandatait ainsi les représentants de la Société des rédacteurs et de l'Association des journalistes professionnels pour aller renégocier des garanties sur cette indispensable indépendance rédactionnelle. Garantie d'une information de qualité pour les lecteurs.

Le vendredi 8 mars, le directeur Yves Berlize confirme qu'une réunion avec les syndicats se tiendra lundi 11 mars matin et qu'ensuite, « *la direction se mettra autour de la table avec l'AJP et la SDR* ».

Refus de la direction de rencontrer la SDR et l'AJP

Lundi, c'était hier. La direction a rencontré les syndicats mais a refusé de rencontrer la SDR et l'AJP.

Hier, dans son communiqué, la direction confirme que l'accord du 7 mars est signé et sera mis en application. Accord qui avait été rejeté par

l'assemblée du personnel.

Dans ce même communiqué, la direction évoque le rôle de chacun et explique que SDR et AJP peuvent être consultées pour des matières qui leur sont spécifiques. C'est là qu'intervient le problème : elles ne peuvent pas mais doivent être consultées. Pour des questions liées à la liberté de la presse, à la ligne éditoriale, au statut des rédactions, matières réglées dans des conventions distinctes et un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une nouvelle AG ce mardi

La direction explique également que la charte garantissant l'indépendance des rédactions est toujours en vigueur. Mais cette charte, la direction a visiblement beaucoup de difficultés à la respecter. Alors, non, l'apaisement et la sérénité ne sont toujours pas à l'agenda des EDA. Il suffirait pourtant de peu de choses : que la direction s'asseye autour d'une table avec les réels représentants des journalistes, et négocie, comme dans tant d'autres entreprises de presse, les conditions effectives de leur indépendance.

Une assemblée générale est convoquée ce mardi matin pour déterminer la suite à donner au communiqué de la direction.

En audition au Parlement de la Fédération WB

CdH et MR se sont accordés : le dossier de *L'Avenir* fera l'objet d'une nouvelle audition en commissions conjointes des Parlements wallon (Intérieur, Valérie De Bue, MR), et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Médias, Jean-Claude Marcourt, PS).

« C'était notre demande », rappelle Dimitri Fourny, chef de groupe cdH à la Ré-

gion. « Une première audition, à Namur, a été suivie d'une autre, à Bruxelles. Nous ne voulions pas nous limiter à une commission du Parlement communautaire, car cela n'aurait pas permis d'aborder les responsabilités des ministres MR. »

« Nous voulions une réunion au Parlement de la Fédération, afin que Jean-Claude Marcourt, ministre des Médias, soit

présent. Car le débat ne porte plus sur un éventuel portage, mais sur les licenciements ciblés, et la liste noire de journalistes », précise Jean-Paul Wahl, chef de groupe MR au Parlement namurois.

Reste à fixer la date : sans doute à quinzaine, explique Jean-Paul Wahl. Le temps pour les ministres de régler leurs agendas. Et pour dresser la liste des personnes à auditionner. ■ **Phi. Le.**

Pour que la ministre intervienne

Dans le même temps, la Société des rédacteurs des Éditions de *L'Avenir* et l'Association des journalistes professionnels a décidé d'écrire à la ministre régionale des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue. Pour lui demander « d'intervenir de toute urgence, en votre qualité de pouvoir de tutelle, afin de contraindre l'entreprise à respecter le cadre légal qui organise les entreprises de presse et leur action. Les enjeux démocratiques sont importants et les dommages risquent d'être irrémediables. »

Dans ce courrier il y est question de la violation, par la direction de *L'Avenir*, du cadre légal et réglementaire qui s'applique à cette entreprise de presse.

1. Il y est question de la violation de la liberté d'informer. Et de faire référence au lock-out organisé pendant près de 3 jours par la direction de *L'Avenir*. « Une violation flagrante du droit à la liberté d'expression des journalistes de *L'Avenir*. Elle a été dénoncée comme telle par la Fédération européenne des journalistes auprès du Conseil

de l'Europe. »

2. Non-respect du décret sur les aides à la presse de la Fédération Wallonie qui prévoit que la Société des rédacteurs (SDR) doit être consultée en matière « d'organisation des rédactions ».

3. Non-respect de la Charte garantissant l'indépendance des rédactions de *L'Avenir* qui prévoit notamment une concertation entre la SDR, l'AJP et les instances de direction, dès lors que des questions importantes concernent la rédaction, son organisation et ses membres. ■